RÉUNION PUBLIQUE CENTRE

Temps d'échange

1. Sur les projets d'investissements

Habitant : où se situera l'école Centre ?

Mme Boudjemaï : l'école se situera entre la rue Antoine de Saint-Exupéry et de la rue du 8 mai 1945

Habitants :

- J'habite la résidence située rue Léon Jouhaux, occupée en majorité par des seniors et des familles. Avec la création de la future école, comment seront organisées la circulation et le stationnement dans ce secteur ?

- L'école sera-t-elle réservée uniquement aux enfants domiciliés à Livry-Gargan, ou accueillera-t-elle également des élèves venant des communes voisines ?

Maire :

- Concernant la nouvelle école, elle accueillera principalement des enfants domiciliés à Livry-Gargan. Nos écoles communales sont destinées avant tout aux Livryens et les élèves qui y sont inscrits résident dans la commune.

- Sur la circulation et le stationnement rue Léon Jouhaux, nous mettrons en place une action de sensibilisation afin d'encourager les parents à accompagner leurs enfants à pied, ce qui contribuera à limiter l'engorgement de la rue aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

- En ce qui concerne le stationnement, je rappelle que la ville dispose de 10 000 places pour environ 22 000 foyers. Distribuer des macarons à tous ne permettrait pas de résoudre durablement les difficultés. C'est pourquoi, nous avons mis en place une aide financière pour l'automatisation des portails, afin de faciliter le stationnement sur les parcelles privées. Cela permettra de libérer davantage de places sur l'espace public pour les riverains.

Habitant : concernant les travaux finaux du réaménagement du lac de Sévigné, pouvez-vous nous dire si le pourtour sera clôturé ou s'il restera accessible en continu 24h/24 ?

Maire : il a été décidé, à la suite d'une réunion publique organisée il y a environ un an, de clôturer le site. Des horaires d'ouverture et de fermeture seront mis en place afin de préserver cet espace emblématique de la ville et d'en garantir la tranquillité**.**

2. Sécurité et tranquillité publique

Habitants :

- Est-ce que les cartes d'invalidité sur les véhicules sont prises en compte comme macaron sur les zones bleues ?

- Concernant les gros véhicules sur l'allée Joseph Noise, ces derniers empêchent la circulation et le stationnement des autres véhicules. Comment peut-on résoudre ce problème ?

- Au 6 allée des Frênes, je suis propriétaire d'un appartement, sans parking. La rue étant passée en zone bleue, comment je fais en cas de contravention ?

- Je suis infirmière libérale à Livry-Gargan. J'aimerais savoir que faire lorsqu'un personnel de santé se fait agresser : est-ce que je contacte la Police municipale ou la Police nationale ? De plus, toujours en lien avec mon travail, nous sommes parfois obligés de mal nous garer et nous nous prenons des contraventions de 135€ régulièrement. J'envisage ne plus travailler sur certaines rues où le stationnement est difficile.

- Pourquoi n'avez-vous pas fait un stationnement en quinconce sur Édouard Herriot ? Cela limiterait la vitesse sur cette rue.

- Sur le stationnement en zone bleue à l'allée des Jonquilles, il nous est demandé d'utiliser les transports en commun pour aller travailler mais comment pouvons-nous faire si nous laissons nos véhicules dans l'espace public de 6h à 19h ? Y a-t-il un macaron spécifique pour les riverains ?

M. Markarian : sur le stationnement en zone bleue, la carte d'invalidité permet le stationnement, quel que soit l'endroit. Cependant, il faut qu'il s'agisse de l'original apposé sur le véhicule et qu'elle corresponde bien à la situation.

Habitante : et s'il s'agit d'une fausse carte d'invalidité ?

M. Markarian : nous pouvons vérifier s'il s'agit d'une photocopie ou d'une carte authentique.

Police nationale : les cartes d'invalidité peuvent être utilisées par la personne transportant le titulaire de la carte. Elles ne doivent pas nécessairement correspondre à la carte grise du véhicule.

Maire :

- Sur les gros véhicules stationnés sur l'allée Joseph Noise, nous avons constaté qu'ils se garent principalement le week-end. Or, nos ASVP, qui interviennent du lundi au samedi, ne peuvent pas les contrôler à ce moment-là. Nous travaillons activement sur ce sujet et explorons différentes pistes de solution car nous sommes conscients de la gêne occasionnée pour les riverains.

- Concernant la zone bleue, comme l'a rappelé M. Markarian, nous avons lancé la phase 3 en nous appuyant sur les résultats des différents sondages menés dans les rues concernées. Des macarons résidentiels ont été délivrés aux habitants ayant fait la demande auprès de la Police municipale. Pour ce secteur en particulier, je propose de repousser le début des verbalisations au mois de juin afin de vous laisser le temps de vous organiser pour obtenir vos macarons. Nous allons également analyser les demandes reçues pour ajuster le dispositif. Je rappelle enfin que nous constatons des divisions pavillonnaires sur ce secteur et restons particulièrement vigilants face à cette pratique.

- S'agissant de votre activité d'infirmière, je tiens à saluer le travail que vous accomplissez sur Livry-Gargan. Les professionnels de santé peuvent bénéficier d'un macaron spécifique, valable sur l'ensemble de la ville, leur permettant de se stationner, y compris en zone bleue. Je vous invite à contacter le service de santé publique.

Police nationale : Pour toute agression, veuillez contacter directement la Police nationale en composant le 17. Si vous appelez le commissariat, vous risquez d'attendre longtemps avant d'avoir quelqu'un en ligne. En appelant le 17, nous pouvons nous organiser au niveau départemental pour vous envoyer un véhicule, surtout si vous êtes blessé et que l'agresseur est encore présent. En revanche, si l'agresseur est parti et que vous êtes blessé, vous serez invité à déposer plainte au commissariat. Si aucun véhicule n'est disponible, nous pouvons également solliciter la Police municipale qui interviendra et nous rendra compte. Dans la majorité des cas, nous faisons en sorte de trouver une solution, même en mobilisant les commissariats voisins.

Police municipale : concernant les professionnels de santé, des macarons spécifiques sont mis à votre disposition. En cas de verbalisation injustifiée, vous pouvez la contester auprès de l'officier du ministère public qui pourra l'annuler. Nous sommes conscients des contraintes liées à votre profession libérale et nous faisons en sorte que vous puissiez exercer sereinement.

Maire : sur la rue Édouard Herriot, lorsque nous matérialisons les places de stationnement, nous cherchons à en créer un maximum pour ne pas pénaliser les riverains. Concernant la vitesse, elle est limitée à 30 km/h, mais certains automobilistes ne respectent pas cette règle et roulent à des vitesses excessives. Nous installons

régulièrement des ralentisseurs, avec un budget annuel de plus de 100 000 €. Des incivilités sont effectivement constatées sur cette rue et nous travaillons activement à y remédier.

Habitants :

- Sur la rue Antoine de Saint-Exupéry, la zone bleue nous pose beaucoup de difficultés. Nous sommes propriétaires d'une maison et, avec un seul macaron pour deux véhicules, nous sommes obligés de stationner le deuxième sur la rue Léon Jouhaux. Est-il possible d'obtenir deux macarons par foyer ?

- Sur l'allée des Jonquilles, nous possédons deux véhicules et une place en parking souterrain. La mise en place de la zone bleue nous impacte également. Nous avons fait une demande de macaron, mais il nous a été indiqué que notre secteur n'était pas concerné. Par ailleurs, nous constatons de nombreux stationnements illégaux, notamment au carrefour de l'allée Chuna Bajtsztok et de la rue Pierre Antonin Magne, près du bar.

- Je pensais qu'il était interdit de stationner devant les écoles. Or, il m'est souvent impossible de passer à ces endroits, surtout aux heures d'entrée et de sortie, à cause des véhicules très mal garés.

- À la résidence située entre les rues Édouard Herriot et Antoine de Saint-Exupéry, derrière la mairie, nous avons subi, depuis deux ans, deux cambriolages, trois tentatives ainsi que des vols de pièces de véhicules et la dégradation de caméras. Comment comptez-vous améliorer la sécurité ?

- Depuis la fermeture du parking réservé aux agents municipaux, il y a moins de places disponibles. Celles-ci sont souvent occupées par des personnes non handicapées, ce qui complique encore le stationnement.

- Pourriez-vous organiser une « *opération trottinette* » afin de lutter contre ce phénomène grandissant dans la ville ? À titre personnel, j'ai été renversée deux fois.

Maire :

- Il nous est impossible d'attribuer deux macarons par foyer car l'espace public de stationnement est limité. Nous devons veiller à un équilibre entre les besoins des riverains et la capacité réelle des rues concernées.

- Sur l'allée des Jonquilles, nous mettons en place une période transitoire afin d'analyser la situation et d'ajuster le dispositif en fonction des retours des habitants et de l'évolution sur le terrain.

- Concernant le stationnement devant les écoles, nous rappelons que la plupart des

enfants résident à quelques centaines de mètres de leur établissement, dans un rayon maximum d'un kilomètre. Nous déplorons l'augmentation du dépôt en voiture qui entraîne des problèmes de circulation aux heures d'entrée et de sortie. Un travail est mené avec l'ensemble des acteurs concernés pour sécuriser ces abords. Nous avons observé que, lorsqu'une contrainte est mise en place, les familles s'adaptent et accompagnent leurs enfants à pied.

- Pour la résidence Cœur de Livry, nous vous invitons à vérifier si les codes d'accès ont bien été communiqués à la Police municipale ou nationale, afin de leur permettre d'intervenir rapidement en cas de besoin. Je rappelle qu'en 2024, les cambriolages ont baissé de 14 % sur l'ensemble de la ville. Alors que nous enregistrions jusqu'à 12 cambriolages par semaine, ce chiffre a nettement diminué. On constate toutefois que les résidences sont plus ciblées que les zones pavillonnaires.

Police nationale : nous disposons de « *correspondants sûreté* » qui peuvent vous conseiller sur les dispositifs à mettre en place pour renforcer la sécurité, notamment au sein des résidences. Lorsqu'un site subit des vols ou cambriolages répétés, notamment dans un parking souterrain, cela peut indiquer un défaut de sécurité à l'entrée. Nous avons également un service d'identité judiciaire qui peut relever des traces et indices pour tenter d'identifier les auteurs. En cas de cambriolage, un service départemental spécialisé peut aussi intervenir pour effectuer des relevés techniques. Il faut parfois un peu de temps, car les auteurs ne sont pas toujours des habitants de Livry-Gargan, mais nous faisons le nécessaire pour remonter jusqu'à eux. La prévention situationnelle (organisation des accès, éclairage, visibilité, etc.) peut être très utile.

Maire : les parkings réservés aux agents municipaux ont été mis en place pendant la période du Covid. Avec le développement du télétravail, ces parkings sont aujourd'hui moins occupés, ce qui explique qu'ils puissent paraître sous-utilisés.

Police municipale : nous organisons des « *opérations trottinettes* » 3 fois par semaine, notamment sur les secteurs République et Chanzy. En moyenne, nous verbalisons une vingtaine d'engins chaque semaine : trottinettes, deux-roues motorisés ou même vélos lorsqu'ils circulent en infraction.

3. Cadre de vie

Habitants :

- Sur l'allée des Jonquilles et la rue Pierre Antonin Magne, je constate que les pavillons disposent de bacs pour les déchets verts, alors que les résidences n'en ont pas. Pourquoi cette différence de traitement ?

- Sur l'allée des Jonquilles, il y a une forte présence d'excréments de chiens. Par ailleurs, un mécanicien situé dans la même rue vidange ses huiles directement

dans les égouts. J'ai signalé ce fait à la Police nationale.

- L'allée des Jonquilles est globalement sale. En tant que propriétaire, je trouve cela déplorable de vivre dans un environnement aussi négligé.

- Cela fait deux ans et demi que je vis à Livry-Gargan, au 5 bis avenue du Consul Général Nordling, dans un logement géré par le bailleur 1001 Habitat. Je suis infirmier et formateur pour les nouveaux infirmiers, notamment sur les maladies chroniques et l'insuffisance rénale. Je rencontre actuellement de grandes difficultés à communiquer avec mon bailleur, qui ne répond pas à nos sollicitations. Nous avons notamment des problèmes d'aération signalés à plusieurs reprises, mais aucune intervention n'a eu lieu. Quelle solution pouvez-vous nous proposer dans ce type de situation ?

- Qu'en est-il du projet immobilier « Yuma » ?

- Serait-il possible d'installer des poubelles publiques à proximité du lac de Sévigné ?

Maire :

- Sur les poubelles, la Ville dispose actuellement de 550 corbeilles de rue réparties sur l'ensemble du territoire communal. Le Service Propreté veille à leur entretien régulier et une campagne de sensibilisation est menée auprès des habitants concernant les déjections canines. Grâce à nos 7 balayeuses, nous sommes en mesure de nettoyer l'ensemble de la ville en une semaine.

- Vidanger de l'huile dans les égouts est strictement interdit. Si vous êtes témoin de tels agissements, n'hésitez pas à contacter la Police municipale qui interviendra pour faire cesser ces pratiques illégales.

- Concernant les difficultés rencontrées avec le bailleur 1001 Habitat, nous vous invitons à adresser systématiquement une copie de vos courriers à : courriermaire@livry-gargan.fr afin que la Ville puisse être informée et intervenir auprès du bailleur. De plus, notre service d'hygiène peut se déplacer pour constater la situation et adresser un rapport au bailleur. La Ville intervient également en cas d'infractions à l'urbanisme ou d'insalubrités, via des astreintes administratives visant à contraindre les propriétaires à effectuer les travaux nécessaires. Nous poursuivons notre action pour que les bailleurs respectent leur charte, tant en matière de propreté que de communication avec leurs locataires.

- Le projet immobilier situé à l'angle de la rue Léon Jouhaux est toujours en cours. Nous travaillons actuellement sur les questions de circulation liées à cette opération afin d'en limiter l'impact sur le quartier.

4. Travaux : PPI voirie, éclairage public et plan de circulation

Habitants :

- Concernant l'éclairage public, nous avons constaté que certaines zones restent très sombres à partir d'une certaine heure. Sur l'allée des Pommiers, par exemple, l'éclairage orange reste allumé jusqu'à 3h du matin. Est-il prévu d'installer des détecteurs de présence pour ajuster l'éclairage et limiter les nuisances ou la consommation d'énergie ?

- Pourquoi avez-vous aménagé des pistes cyclables aussi larges, notamment sur des axes comme l'avenue Jean-Jaurès ?

- Le changement de sens de circulation sur l'avenue Antoine de Saint-Exupéry est-il toujours prévu ? Où en est ce projet ?

Maire :

- Sur l'éclairage public, notre objectif est de remplacer progressivement les ampoules actuelles par des ampoules LED, plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement. Nous ne souhaitons pas procéder à une extinction totale de l'éclairage car cela pourrait poser des problèmes en matière de sécurité. En revanche, la luminosité est réduite automatiquement à certaines heures pour limiter la consommation énergétique.

- Concernant les pistes cyclables, leur largeur est définie par des normes. Sur le boulevard Jean-Jaurès, qui est une voie départementale, les aménagements cyclables ont été réalisés dans le contexte du Covid. Un nouveau tracé est prévu entre 2026 et 2027, en collaboration avec le Département. Notre volonté est de favoriser la cohabitation de tous les modes de déplacement, dans des conditions de sécurité optimales. Le développement de mobilités alternatives contribue également à réduire l'usage de la voiture individuelle, libérant ainsi de l'espace dans l'espace public.

- Concernant l'avenue Antoine de Saint-Exupéry, plusieurs réunions de concertation ont été menées avec les habitants. Il a été décidé collectivement de modifier le sens de circulation. Nous attendons désormais l'ensemble des autorisations nécessaires, notamment celles du Département. Ce processus peut prendre du temps, car il ne dépend pas uniquement de la Ville.

Habitante : concernant le contresens vélo mis en place dans certaines rues de la ville, je le considère dangereux, notamment sur les rues Jean-Baptiste Clément et Winston Churchill. Existe-t-il une signalisation claire indiquant la présence de vélos à ce carrefour ? Par ailleurs, plusieurs balises en plastique sont abîmées.

Maire : nous travaillons avec le service des espaces publics sur la question des balises et nous porterons une attention particulière aux rues que vous avez citées. Concernant les pistes cyclables, nous collaborons avec le Département, non seulement pour celle de Jean-Jaurès, mais aussi pour l'ensemble des pistes cyclables présentes sur le territoire de la commune.

5. Points d'actualité

Habitante : concernant l'énergie, il y a eu récemment un blackout en Espagne. Êtes-vous équipé d'un générateur d'urgence en cas de blackout similaire en France ?

Maire : nous ne faisons pas face au même risque car la France est interconnectée avec de nombreux pays voisins. En cas de difficulté majeure, ces interconnexions permettent des aides mutuelles. Il est donc peu probable qu'un blackout d'une telle ampleur se produise sur notre territoire.

Habitante : que proposez-vous pour répondre à la problématique écologique ?

Maire : nous avons mis en place un Agenda 21, à horizon 2030, consultable sur le site internet de la Ville, qui rassemble nos engagements pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous disposons de 80 hectares d'espaces verts à Livry-Gargan et nous renforçons notre action, notamment dans les écoles avec la création de cours oasis. Nous plantons également des arbres dans toute la ville : 55 arbres ont été plantés dans le cadre du réaménagement du square Bayard, sur la place Jacob ou encore au sein du futur parking végétalisé Chanzy. Nous misons aussi sur la géothermie, une énergie propre, pour réduire les coûts énergétiques et notre impact environnemental.

Habitante : concernant les transports rue Simiane, nous ne disposons que de la ligne de bus 605 pour aller vers Le Raincy. Le bus, censé passer toutes les 15 minutes, ne passe qu'une fois toutes les 30 minutes. Je suis donc contrainte de prendre ma voiture. Que comptez-vous faire pour améliorer la desserte ?

Maire : nous sommes bien conscients de ces difficultés. Le bus 605 a effectivement rencontré plusieurs problèmes de régularité. Aujourd'hui, un appel à candidatures a été lancé par Île-de-France Mobilités, qui gère les transports à l'échelle régionale. Une des contraintes actuelles est l'absence de sanitaires à la gare de Sevran-Livry, qui oblige certains chauffeurs à se rendre à la gare de Coubron. Cela perturbe les horaires prévus. Nous travaillons activement avec Île-de-France Mobilités sur plusieurs solutions, notamment l'arrivée du TZEN 3, les prochaines lignes du Grand Paris Express et la réorganisation des lignes existantes comme la ligne 147.